



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Service Prévention des Risques
Unité Risques Industriels et Accidentels

Unité départementale des Bouches-du-Rhône
Subdivision Aix 1

SPR.VRCS, 2019, JN
D-0182-2019-AIX1
N° S3IC : 64.000001 - P1
Affaire suivie par l'UD13

Marseille, le **28 FEV. 2019**

La Directrice Régionale

à

Monsieur le Directeur
ALTEO GARDANNE
Route de Biver – B.P. 62
13541 GARDANNE Cedex

Objet: Conclusions de l'inspection du 29 mars 2018, ALTEO GARDANNE, Dépassements relevés sur certains paramètres du rejet aqueux en mer lors des contrôles inopinés.

Ref : Votre courriel de réponse du 20 avril 2018

P.J.: 1 fiche d'écart complétée

Monsieur le Directeur,

Votre établissement a fait l'objet d'une inspection documentaire le 29 mars 2018 en réaction aux dépassements relevés par les contrôles inopinés d'octobre et novembre 2017 et janvier 2018, de votre rejet aqueux en mer pour les paramètres pH, cuivre et calcium.

Suite à cette inspection, un écart à la réglementation vous a été notifié par l'inspecteur des installations classées. Par courrier visé en référence, vous m'avez fait part de vos observations, compléments d'information et/ou engagements en réponse à ces constats.

Au terme de cet échange, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des conclusions de l'Inspection suite à cette visite :

Écarts à la réglementation relevés :

- les réponses apportées à l'écart sont recevables et ont pu être vérifiées lors des contrôles inopinés suivants. L'écart est ainsi levé et soldé.

Remarques particulières relevées :

- Aucune remarque a été formulée par l'inspecteur des installations classées lors de cette inspection.

Sauf réserve de votre part motivée par des considérations prévues par le code des relations entre le public et l'administration, et des articles L.110-1 4, L.124-1, L.125-1, L.125-2, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, ce courrier sera publié sur le site Internet de la DREAL PACA.

Restant à votre écoute pour toute observation complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Directrice et par délégation,

Le Chef de l'Unité
Risques chroniques et sanitaires



Jean-Luc ROUSSEAU